

DU : 10 juin 2022

LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

N° 2022/RH/1968

PERSONNEL TERRITORIAL

Nomination de mandataires

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recette et aux régies d'avances des organismes publics,
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu l'arrêté n°59465 du 14 février 2022 portant modification de la régie de recettes et d'avance de la médiathèque Césaire et instituant une régie de recettes et d'avances du réseau de lecture publique à compter du 1er mars 2022
- Vu l'avis conforme du régisseur titulaire et des régisseurs suppléants
- Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 9 juin 2022
- Considérant qu'il convient de désigner des mandataires pour la régie susvisée
- Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Laurence BECHET PILLON, Monsieur Fathi BEN AMOR, Monsieur Olivier BERNICHON, Monsieur Teddy CHOSSAT, Madame Valentine DAL GOBBO, Madame Jamila EL HADDAD, Madame Lison JACQUENOD, Monsieur Kévin NATCHOO, Madame Elisabeth VICENTE, Madame Virginie VILLARD GROSJEAN, Madame Habiba BENLAKRI, Madame Aurélie DREAN, Monsieur Vincent DESBORDES, Madame Claudie FOX LEFRICHE, Madame Maryvonne GIACOMINO, Madame Coralie DONDE, Madame Catherine BENOD, Madame Agnès BRIQUET, Madame Emilie REIX, Monsieur David ATGER, Madame Nathalie BENELFARES, Madame Marjorie CARRIERE, Madame Sophie DEBRABANT, Madame Soccorsa DELL AQUILA, Madame Suzy DEVAT, Madame Sonia EYMARD, Madame Annie EYRAUD MAY, Madame Christelle FRADIN, Madame Géraldine GREFFET, Madame Maëlle BATAILLE, Monsieur Antonin PLANCHE, Madame Marielle PRIOLET, Madame Virginie TURQUOIS CORNET, Madame Fanny VENUTI, Monsieur Tim CARPENTIER sont nommés mandataires de la régie de recettes et d'avance du réseau de lecture publique notamment pour l'encaissement des produits issus des droits relatifs aux activités du réseau de lecture publique, droits déterminés par l'application de la tarification pour le Réseau de Lecture Publique et le paiement de dépenses de matériel et de fonctionnement, confirmée par arrêté n°59465 du 14 février 2022 avec pour mission d'appliquer exclusivement des dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 2 : Les mandataires ne devront pas percevoir des sommes et payer des dépenses pour des produits et des charges autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal. Ils doivent les payer ou les encaisser selon les modes de paiement prévus par l'acte constitutif de la régie.

ARTICLE 3 : Les mandataires sont tenus d'appliquer chacun les dispositions de l'instruction interministérielle du 21 avril 2006.

ARTICLE 4 : En application des dispositions de l'article R421-1 du code de Justice Administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'agent.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au comptable de la collectivité,

Fait à Bourg en Bresse

Fait à Bourg en Bresse
Le : 10 juin 2022
Pour le Maire,
Le Maire-Adjoint délégué à l'Administration
Générale, aux Finances et aux Ressources
Humaines,

Thierry DOSCH

Le régisseur titulaire,

Vu pour acceptation

Nathalie SIMON

Les régisseurs suppléants,

Vu pour acceptation

Pauline GADIOLLET

Vu pour acceptation

Sidonie GRENIER

Vu pour acceptation

Marine MARQUER

Les mandataires,

Vu pour acceptation

Vu pour acceptation

Laurence BECHET PILLON

Vu pour acceptation

Valentine DAL GOBBO

Vu pour acceptation

Elisabelle VICENTE

Vu pour acceptation

Vincent DESBORDES

Vu pour acceptation

Catherine BENOD

Nathalie BENELFARES

Vu pour acceptation

Suzy DEVAT

Géraldine GREFFET

Vu pour acceptation

Virginie TURQUOIS CORNET

Vu pour acceptation

Le Maire :

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Fathi BEN AMOR

Vu pour acceptation

Jamila EL HADDAD

Vu pour acceptation

Virginie VILLARD GROSJEAN Habiba BENLAKRI

Vu pour acceptation

Claudie FOX LEFRICHE

Vu pour acceptation

Agnès BRIQUET

Vu pour acceptation

Marjorie CARRIERE

Vu pour acceptation

Sonia EYMARD

Vu pour acceptation

Maëlle BATAILLE

Vu pour acceptation

Fanny VENUTI

Vu pour acceptation

Olivier BERNICHON

Vu pour acceptation

Lison JACQUENOD

Vu pour acceptation

Habiba BENLAKRI

Vu pour acceptation

Maryvonne GIACOMINO

Vu pour acceptation

Emilie REIX

Vu pour acceptation

Sophie DEBRABANT

Vu pour acceptation

Annie EYRAUD MAY

Vu pour acceptation

Antonin PLANCHE

Vu pour acceptation

Tim CARPENTIER

Vu pour acceptation

Teddy CHOSSAT

Vu pour acceptation

Kévin NATCHOO

Vu pour acceptation

Auréli DREAN

Vu pour acceptation

Coralie DONDE

Vu pour acceptation

David ATGER

Vu pour acceptation

Soccorsa DELL AQUILA

Vu pour acceptation

Christelle FRADIN

Vu pour acceptation

Marielle PRIOLET

Vu pour acceptation